



## INVITATION A SOUMISSIONNER (RFP)

|                               |                                      |
|-------------------------------|--------------------------------------|
| NOM & ADRESSE DE L'ENTREPRISE | DATE : 04/03/2022                    |
|                               | REFERENCE : <b>RFP/GOUV/001/2021</b> |

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous adresser votre soumission au titre du

### **RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANCE CHARGE DE REALISER UNE ETUDEPORTANT SUR « LA CARTOGRAPHIE ET LE DEVELOPPEMENT DES USAGES ET SERVICES NUMERIQUES » AU SENEGAL**

Veuillez utiliser le formulaire figurant dans l'annexe 2 jointe aux présentes pour les besoins de la préparation de votre soumission.

Les soumissions technique et financières peuvent être déposées sous pli fermé jusqu'au **22 Mars 2022 à 15h00, heure de Dakar**, à l'adresse suivante : [senegal.procurement@undp.org](mailto:senegal.procurement@undp.org) (Reprendre l'intitulé et la référence du dossier RFP/GOUV/001/2022)

En raison de la pandémie, les offres ne sont reçues que par voie électronique à l'adresse suivante : [senegal.procurement@undp.org](mailto:senegal.procurement@undp.org), par conséquent, les offres transmises par courrier ne seront pas considérées

Votre soumission doit être rédigée en **[Français]**, et assortie d'une durée de validité minimum de **90 JOURS**

Dans le cadre de la préparation de votre soumission, il vous appartiendra de vous assurer qu'elle parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les soumissions qui seront reçues

par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte. Si vous transmettez votre soumission par courrier électronique, veuillez vous assurer qu'elle est signée, en format .pdf et exempte de virus ou fichiers corrompus.

Les services proposés seront examinés et évalués en fonction de l'exhaustivité et de la conformité de la soumission et du respect des exigences indiquées dans la RFP et dans l'ensemble des autres annexes fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

La soumission qui répondra à l'ensemble des exigences, satisfera l'ensemble des critères d'évaluation et possèdera le meilleur rapport qualité/prix sera sélectionnée aux fins d'attribution du contrat. Toute offre qui ne répondra pas aux exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le prestataire de services n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, sa soumission sera rejetée.

Aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de la soumission. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou des biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout contrat ou bon de commande qui sera délivré au titre de la présente RFP sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. Le simple dépôt d'une soumission emporte acceptation sans réserve par le prestataire de services des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Veuillez noter que le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque soumission ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et au dépôt d'une soumission par le prestataire de services, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

La procédure de contestation que le PNUD met à la disposition des fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante :

<http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/protestandsanctions/>.

Le PNUD encourage chaque prestataire de services potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFP.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à prévenir, identifier et sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des

Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant :  
[http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct\\_english.pdf](http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf)

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.

Cordialement,  
*Représentation Résident Adjoint  
aux Opérations  
04 Mars 2022*

DocuSigned by:  
*Mohamed Diop*  
EA0F6AF3857B4B8...

## Annexe 1

## Description des exigences

|                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contexte                                           | <i>Voir ci-dessous (Termes de référence)</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Partenaire de réalisation du PNUD                  | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Brève description des services requis <sup>1</sup> | <p><b>Objectif général :</b><br/>L'objectif général de cette consultation est d'accompagner le Ministère de l'Economie numérique et des Télécommunications dans la réalisation d'une étude sur la cartographie et le développement des usages, initiatives et services numériques en vue de faciliter la prise de décision des autorités pour la promotion du numérique au Sénégal.</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b><br/>L'étude permet de fournir une cartographie des usages, espaces et initiatives numériques dans le but de proposer des solutions de développement des usages et services numériques dans les secteurs prioritaires.</p> <p>De manière spécifique, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire la cartographie exhaustive des usages, espaces et initiatives numériques au niveau national (Administration, secteur privé et citoyen) ;</li> <li>• Evaluer le niveau de maturité des initiatives numériques menées, en cours de réalisation et à venir dans le court terme pour les usagers Administration, secteur privé et citoyen) ;</li> <li>• Effectuer une enquête de perception en ligne auprès des citoyens et entreprises sur les usages et services numériques ;</li> <li>• Identifier les points de blocage/défis auxquels font face les initiatives et qui empêchent l'opérationnalisation effective des services offerts ;</li> <li>• Animer un atelier de partage des résultats de l'étude sur les usages et services numériques au profit des acteurs concernés.</li> </ul> <p><b>Prise en compte du genre :</b> Le Cabinet de Consultance devra inclure une dimension genre dans toutes les activités afin d'évaluer et faire progresser la contribution de la femme dans le secteur du numérique.</p> <p><i>L'étude devrait aussi contribuer à identifier de façon précise dans la situation de référence le rôle et la part contributive des femmes et des filles dans le secteur et proposer un axe spécifique d'inclusion des femmes et des filles dans le développement des usages et services numériques.</i></p> |
| Liste et description des prestations attendues     | <p>Les principaux résultats attendus sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un état des lieux avec une description du contexte spécifiquement la situation de référence, la population cible, l'identification des besoins et les principales</li> </ol>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

<sup>1</sup> Des TOR peuvent être joints si les informations énumérées dans la présente annexe ne suffisent pas à décrire de manière exhaustive la nature des prestations et les autres détails relatifs aux exigences.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | contraintes à la satisfaction des besoins identifiés (économiques, géographiques, environnementaux, sociaux, etc.) est fait ;<br>2. Une cartographie exhaustive des usages et initiatives numériques est disponible (Administration, secteur privé et citoyen) ;<br>3. Un rapport diagnostic sur l'utilisation des usages et initiatives numériques est disponible ;<br>4. Les blocages et défis auxquels font face les initiatives sont identifiés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |             |              |             |                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                   |    |     |              |           |             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------|-------------|-------------------------------------------------------|----|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|-----|--------------|-----------|-------------|
| Personne devant superviser le travail/les prestations du prestataire de services                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <i>Le point focal du projet</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |             |              |             |                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                   |    |     |              |           |             |
| Fréquence des rapports                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <i>Voir tdrs et ci-dessous</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |             |              |             |                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                   |    |     |              |           |             |
| Exigences en matière de rapport d'avancement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <p><b><u>Livrables &amp; Jalons de paiement :</u></b></p> <p>Aux termes de chaque étape, le Cabinet de consultance devra remettre, au PNUD, les livrables, en français en trois exemplaires (version papier et numérique) validés par le Ministère de l'Economie numérique et des Télécommunications, notamment :</p> <table><tr><th>Livrables</th><th>Délais/jours</th><th>Pourcentage</th></tr><tr><td>Une Note d'orientation méthodologique et chronogramme</td><td>10</td><td>30%</td></tr><tr><td>Un rapport provisoire de la cartographie des usages et initiatives numériques mettant en exergue un état des lieux avec une description du contexte spécifiquement la situation de référence, la population cible, l'identification des besoins et les principales contraintes à la satisfaction des besoins identifiés (économiques, géographiques, environnementaux, sociaux, etc.)</td><td>20</td><td>50%</td></tr><tr><td><ul style="list-style-type: none"><li>Un rapport final du diagnostic sur l'utilisation des usages et initiatives numériques</li><li>Un atelier de partage des résultats</li></ul></td><td>10</td><td>20%</td></tr><tr><td><b>Total</b></td><td><b>40</b></td><td><b>100%</b></td></tr></table> | Livrables   | Délais/jours | Pourcentage | Une Note d'orientation méthodologique et chronogramme | 10 | 30% | Un rapport provisoire de la cartographie des usages et initiatives numériques mettant en exergue un état des lieux avec une description du contexte spécifiquement la situation de référence, la population cible, l'identification des besoins et les principales contraintes à la satisfaction des besoins identifiés (économiques, géographiques, environnementaux, sociaux, etc.) | 20 | 50% | <ul style="list-style-type: none"><li>Un rapport final du diagnostic sur l'utilisation des usages et initiatives numériques</li><li>Un atelier de partage des résultats</li></ul> | 10 | 20% | <b>Total</b> | <b>40</b> | <b>100%</b> |
| Livrables                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Délais/jours                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Pourcentage |              |             |                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                   |    |     |              |           |             |
| Une Note d'orientation méthodologique et chronogramme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 10                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 30%         |              |             |                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                   |    |     |              |           |             |
| Un rapport provisoire de la cartographie des usages et initiatives numériques mettant en exergue un état des lieux avec une description du contexte spécifiquement la situation de référence, la population cible, l'identification des besoins et les principales contraintes à la satisfaction des besoins identifiés (économiques, géographiques, environnementaux, sociaux, etc.) | 20                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 50%         |              |             |                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                   |    |     |              |           |             |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Un rapport final du diagnostic sur l'utilisation des usages et initiatives numériques</li><li>Un atelier de partage des résultats</li></ul>                                                                                                                                                                                                     | 10                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 20%         |              |             |                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                   |    |     |              |           |             |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>40</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <b>100%</b> |              |             |                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                   |    |     |              |           |             |
| Lieu des prestations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Dakar                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |             |              |             |                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                   |    |     |              |           |             |
| Durée prévue des prestations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>3 mois</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |             |              |             |                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                   |    |     |              |           |             |
| Date de commencement prévue                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Mars 2022                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |             |              |             |                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                   |    |     |              |           |             |
| Date-limite d'achèvement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Juin 2022                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |             |              |             |                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                   |    |     |              |           |             |
| Déplacements prévus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Voir Tdrs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |             |              |             |                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                   |    |     |              |           |             |
| Exigences particulières en matière de sécurité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <input type="checkbox"/> Habilitation de sécurité de l'ONU avant tout déplacement<br><input type="checkbox"/> Suivi des formations de base et supérieure de l'ONU en matière de sécurité<br><input type="checkbox"/> Assurance voyage multirisque                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |             |              |             |                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |    |     |                                                                                                                                                                                   |    |     |              |           |             |

| Equipements à fournir par le PNUD (doivent être exclus du prix offert)                                                     | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |          |                  |                                                     |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------------------|-----------------------------------------------------|------------|
| Calendrier d'exécution indiquant la composition et la chronologie des activités/sous-activités                             | <input type="checkbox"/> Requis<br>Fournir un calendrier de mission suivant les tdrs ci-dessous                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |          |                  |                                                     |            |
| Noms et curriculum vitae des personnes qui participeront à la fourniture des services                                      | <input type="checkbox"/> Requis<br>CVs du personnel proposé à fournir (suivant les exigences des tdrs)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |          |                  |                                                     |            |
| Devise de la soumission                                                                                                    | <input type="checkbox"/> Franc CFA                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |          |                  |                                                     |            |
| Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert <sup>2</sup>                                                          | Doit exclure la TVA et autres impôts indirects applicables                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |          |                  |                                                     |            |
| Durée de validité des soumissions (à compter du dernier jour de dépôt des soumissions)                                     | <input type="checkbox"/> 90 jours<br>Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au soumissionnaire de proroger la durée de validité de sa soumission au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFP. La soumission devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de la soumission.                                                                                                                                                                                            |          |                  |                                                     |            |
| Soumissions partielles                                                                                                     | <input type="checkbox"/> Interdites                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |          |                  |                                                     |            |
| Personne(s) devant examiner/inspecter/approuver les prestations/les services achevés et autoriser le versement du paiement | Point focal du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |          |                  |                                                     |            |
| Type de contrat devant être signé                                                                                          | <input type="checkbox"/> Bon de commande<br><input type="checkbox"/> Contrat institutionnel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |          |                  |                                                     |            |
| Critère d'attribution du contrat                                                                                           | <input type="checkbox"/> Score combiné le plus élevé (l'offre technique comptant pour 70 % et le prix pour 30 %)<br><input type="checkbox"/> Acceptation sans réserve des conditions générales du contrat du PNUD (CGC). Il s'agit d'un critère obligatoire qui ne peut pas être supprimé, quelle que soit la nature des services demandés. La non-acceptation des CGC peut constituer un motif de rejet de la soumission.                                                                                                                             |          |                  |                                                     |            |
| Critère d'évaluation de la soumission                                                                                      | <b><u>Soumission technique (70 %)</u></b><br><input type="checkbox"/> Expertise de l'entreprise <b>[30%]</b><br><input type="checkbox"/> Méthodologie, son adéquation aux conditions et au calendrier du plan d'exécution <b>[25%]</b><br><input type="checkbox"/> Structure de la direction et qualifications du personnel clé <b>[45%]</b> <table border="1" data-bbox="565 1570 1588 1686"> <tr> <th>Notation</th><th>Nombre de Points</th></tr> <tr> <td>1. Expérience pertinente du cabinet pour la mission</td><td>400 points</td></tr> </table> | Notation | Nombre de Points | 1. Expérience pertinente du cabinet pour la mission | 400 points |
| Notation                                                                                                                   | Nombre de Points                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |          |                  |                                                     |            |
| 1. Expérience pertinente du cabinet pour la mission                                                                        | 400 points                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |          |                  |                                                     |            |

<sup>2</sup> L'exonération de TVA varie d'un pays à l'autre. Veuillez cocher ce qui est applicable au CO/BU du PNUD demandant les services.

|                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |             |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
|                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Expérience générale dans le domaine du numérique : 100 points</li> <li>b. Expérience spécifique dans le domaine des usages du numérique multisectoriels : 250 points</li> <li>c. Expérience de travail dans le domaine de la transformation digitale de l'administration : 50 points</li> </ul> |             |
|                                   | 2. Conformité du plan de travail et de la méthode proposée aux TDR <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Pertinence de la méthode proposée : 150 points</li> <li>b. Cohérence du plan de travail (délai et plan de travail) : 100 points</li> </ul>                                                                                   | 250 points  |
|                                   | 3. Qualification du personnel proposé <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Chef de mission, expert en transformation digitale : 200 points</li> <li>b. Expert Economiste/Statisticien : 150 points</li> </ul>                                                                                                                        | 350 points  |
|                                   | Total                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 1000 points |
|                                   | <b><u>Soumission financière (30 %)</u></b><br>A calculer en comparant le prix de la soumission par rapport au prix le plus bas des soumissions reçues par le PNUD.                                                                                                                                                                        |             |
| Le PNUD attribuera le contrat à : | <input type="checkbox"/> Un seul et unique prestataire de services                                                                                                                                                                                                                                                                        |             |

|                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Annexes de la présente RFP <sup>3</sup>                                                                     | <input type="checkbox"/> Formulaire de présentation de la soumission (annexe 2)<br><input type="checkbox"/> Conditions générales / Conditions particulières (annexe 3) <sup>4</sup> -<br><a href="http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/how-we-buy.html">http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/how-we-buy.html</a><br><input type="checkbox"/> Termes de Référence (TDR) détaillés |
| Adresse pour les demandes de renseignements<br>(Demandes de renseignements écrites uniquement) <sup>5</sup> | <a href="mailto:achats.senegal@undp.org">achats.senegal@undp.org</a><br><br>Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de dépôt des soumissions, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux soumissionnaires.                                                                                              |
| Autres informations                                                                                         | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

<sup>3</sup> Si les informations sont disponibles sur le Web, il est possible de ne fournir qu'un simple URL permettant d'y accéder.

<sup>4</sup> Il est signalé aux prestataires de services que la non-acceptation des conditions générales (CG) peut constituer un motif d'élimination du présent processus d'achat.

<sup>5</sup> La personne à contacter et l'adresse sont indiquées à titre officiel par le PNUD. Si des demandes de renseignements sont adressées à d'autres personnes ou adresses, même s'il s'agit de fonctionnaires du PNUD, le PNUD ne sera pas tenu d'y répondre et ne pourra pas confirmer leur réception.

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANCE CHARGE DE REALISER  
UNE ETUDE PORTANT SUR « LA CARTOGRAPHIE ET LE DEVELOPPEMENT DES USAGES ET SERVICES  
NUMERIQUES » AU SENEGAL**



## I. Informations sur la mission

**Projet :** Recrutement d'un cabinet de consultance chargé de réaliser l'étude portant sur la cartographie et le développement des usages et services numériques.

**Supervision de la mission :**

- PNUD Team Leader Gouvernance
- Ministère de l'Economie numérique et des Télécommunications

**Lieu :** Remote (avec missions sur Dakar)

**Début du contrat :** Mars 2022

**Durée de la mission :** 03 mois

## II. Contexte

Le Plan Sénégal Emergent (PSE) a pour ambition de faire du Sénégal un pays émergent à horizon 2035. Dans ce contexte, l'économie numérique est identifiée non seulement comme un levier de renforcement de la compétitivité globale de l'économie mais aussi comme un secteur capable de contribuer significativement à la création de richesses et d'emplois dans le pays. Aujourd'hui, le secteur du numérique représente une part non négligeable du PIB sénégalais. Ainsi, l'i-PIB sénégalais (concept développé par McKinsey Global Institute pour mesurer la contribution d'Internet dans l'économie globale d'un pays), de 3,3% en 2013, est le plus élevé de tout le continent africain, se rapprochant davantage de la moyenne des pays développés.

Le Sénégal souhaite maintenir sa position de leader innovant dans le secteur du numérique, à travers une utilisation généralisée des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) à tous les niveaux de la société : administration, citoyens et entreprises. C'est pourquoi le Gouvernement a adopté en 2016, la stratégie Sénégal Numérique 2025 qui a pour but « le numérique pour tous et pour tous les usages au Sénégal avec un secteur privé dynamique et innovant dans un écosystème performant en 2025 ».

Cependant il a été noté une multitude d'initiatives numériques au niveau du commerce, de l'éducation, de la culture, etc. Aussi dans les institutions financières publiques, on remarque un faible taux de bancarisation, une insuffisante inclusion financière, une remise en cause du modèle économique des opérateurs postaux, et une avancée de la pauvreté.

Toutes ces situations précitées, justifient largement la pertinence d'un tel projet de cartographie des initiatives et développement des usages numériques au Sénégal, pour analyser et suivre l'impact du numérique sur le territoire et proposer un plan de développement des usages dans les secteurs économiques prioritaires.

Le contexte de la pandémie Covid-19 a montré l'importance des usages et services numériques pour la continuité du travail et des enseignements ainsi que dans le transport et les transactions.

Les présents termes de référence sont lancés pour procéder **à la sélection d'un cabinet de consultance chargé de l'étude sur la cartographie et le développement des usages et services numériques** dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Gouvernance Numérique (PAGNUM), exécuté par le PNUD, en partenariat avec le Ministère de l'Economie Numérique et des Télécommunications (MENT).

### III. Objectifs et résultats attendus

#### OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de cette consultation est d'accompagner le Ministère de l'Economie numérique et des Télécommunications dans la réalisation d'une étude sur la cartographie et le développement des usages, initiatives et services numériques en vue de faciliter la prise de décision des autorités pour la promotion du numérique au Sénégal.

#### OBJECTIFS SPECIFIQUES

L'étude permet de fournir une cartographie des usages, espaces et initiatives numériques dans le but de proposer des solutions de développement des usages et services numériques dans les secteurs prioritaires.

De manière spécifique, il s'agit de :

- Faire la cartographie exhaustive des usages, espaces et initiatives numériques au niveau national (Administration, secteur privé et citoyen) ;
- Evaluer le niveau de maturité des initiatives numériques menées, en cours de réalisation et à venir dans le court terme pour les usagers Administration, secteur privé et citoyen) ;
- Effectuer une enquête de perception en ligne auprès des citoyens et entreprises sur les usages et services numériques ;
- Identifier les points de blocage/défis auxquels font face les initiatives et qui empêchent l'opérationnalisation effective des services offerts ;
- Animer un atelier de partage des résultats de l'étude sur les usages et services numériques au profit des acteurs concernés.

**Prise en compte du genre :** Le Cabinet de Consultance devra inclure une dimension genre dans toutes les activités afin d'évaluer et faire progresser la contribution de la femme dans le secteur du numérique. L'étude devrait aussi contribuer à identifier de façon précise dans la situation de référence le rôle et la part contributive des femmes et des filles dans le secteur et proposer un axe spécifique d'inclusion des femmes et des filles dans le développement des usages et services numériques.

#### RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus sont :

5. Un état des lieux avec une description du contexte spécifiquement la situation de référence, la population cible, l'identification des besoins et les principales contraintes à la satisfaction des besoins identifiés (économiques, géographiques, environnementaux, sociaux, etc.) est fait ;
6. Une cartographie exhaustive des usages et initiatives numériques est disponible (Administration, secteur privé et citoyen) ;
7. Un rapport diagnostic sur l'utilisation des usages et initiatives numériques est disponible ;
8. Les blocages et défis auxquels font face les initiatives sont identifiés.

#### IV. Méthodologie

Le cabinet de consultance sera amené à travailler en étroite collaboration avec les principaux acteurs suivants :

- Le comité de projets et programmes du Ministère de l'Economie numérique et des Télécommunications ;
- Les membres du COPIL de la SN2025 ;
- Les opérateurs télécoms ;
- Le secteur privé des TIC ;
- Le PNUD ;
- Les organisations internationales/bailleurs de fonds.

Un comité de suivi technique composé de représentants :

- MENT ;
- PNUD.

Ledit comité sera présidé par le représentant du Ministère de l'Economie numérique et des Télécommunications ou son représentant.

Tout au long de l'exécution du contrat, le consultant a l'obligation de tenir informé le PNUD de tout problème rencontré pouvant mettre en péril le bon déroulement de sa mission.

#### V. Livrables /jalons de paiement

**Livrables & Jalons de paiement :**

Aux termes de chaque étape, le Cabinet de consultance devra remettre, au PNUD, les livrables, en français en trois exemplaires (version papier et numérique) validés par le Ministère de l'Economie numérique et des Télécommunications, notamment :

| <b>Livrables</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <b>Délais/jours</b> | <b>Pourcentage</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------|
| Une Note d'orientation méthodologique et chronogramme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 10                  | 30%                |
| Un rapport provisoire de la cartographie des usages et initiatives numériques mettant en exergue un état des lieux avec une description du contexte spécifiquement la situation de référence, la population cible, l'identification des besoins et les principales contraintes à la satisfaction des besoins identifiés (économiques, géographiques, environnementaux, sociaux, etc.) | 20                  | 50%                |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un rapport final du diagnostic sur l'utilisation des usages et initiatives numériques</li> <li>• Un atelier de partage des résultats</li> </ul>                                                                                                                                                                                              | 10                  | 20%                |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>40</b>           | <b>100%</b>        |

## VI. Compétences et facteurs de succès

### Profils et qualifications recherchés :

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Expériences et compétences du cabinet</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 5 ans d'expérience dans le domaine du numérique</li> <li>• Au moins 03 d'expérience spécifique dans le domaine des usages du numérique multisectoriels</li> <li>• Expérience de travail dans le domaine de la transformation digitale de l'administration</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Profil et qualification du personnel</b>  | <p><b>1 expert en Transformation digitale, chef de mission</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diplôme de Master en business administration, stratégie, IT, économie, sciences politiques ou discipline similaire</li> <li>• Minimum sept (07) ans d'expérience dans le domaine de la transformation digitale, y compris les politiques publiques et la gestion de projets ;</li> <li>• Expérience solide dans la conduite de workshops, campagnes de sensibilisations et de formations sur les thématiques liées à la transformation digitale, y compris à destination des acteurs de l'administration publique ;</li> <li>• Un minimum de 05 missions professionnelles similaires dans l'engagement avec l'administration et les acteurs gouvernementaux au Sénégal ou autres pays avec des contextes similaires sur de question de développement et/ou de transformation digitale ;</li> <li>• Maîtrise des outils de collaboration en ligne (Zoom, MS Teams, Mural, SharePoint, Google Drive, Google Forms)</li> <li>• Maîtrise des outils de présentation et de rédaction en ligne (PowerPoint, MS Word, autres).</li> </ul> <p><b>1 expert Economiste / Statistique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Master en Economie, Statistique, Etude du développement ou équivalent</li> <li>• Justifier d'un minimum de 07 ans d'expériences professionnelles ;</li> <li>• Démontrer d'expériences avérées dans le domaine de formulation de stratégies et l'analyse des questions de développement justifiées par au moins 02 missions similaires ;</li> <li>• Expérience dans la réalisation de travaux statistiques, la conception d'enquêtes de terrain, les méthodes expérimentales de collectes de données et le traitement de données de sources non-traditionnelles ;</li> <li>• Avoir une expérience dans l'élaboration d'études similaires d'envergure nationale</li> <li>• Expérience dans la gestion de projet, la communication et la relation client avec des partenaires gouvernementaux ;</li> <li>• Connaissances avancées de l'écosystème entrepreneurial, start-ups et Tech de l'Afrique de l'Ouest ;</li> </ul> |

- |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise des outils et logiciels de communication et de collaboration en ligne (Zoom, MS Teams, Mural, etc.)</li> <li>• Maîtrise des outils de gestion et de traitement des données (database software) (ex. SQL, Oracle, Amazon RDS) ;</li> <li>• Maîtrise des techniques d'enquêtes des sciences sociales et du foresight thinking ;</li> <li>• Maîtrise des techniques de visualisation des données (data visualization skills) ;</li> <li>• Maîtrise d'au moins un outil d'analyse quantitative des données (ex. Stata).</li> </ul> |
|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Le pouvoir de recruter un ou des expert(s) pour répondre aux attentes de la mission sera délégué à l'équipe.

**De plus, le cabinet de consultance devra démontrer de :**

#### **Compétences de base**

- Démontrer son intégrité à travers le respect des valeurs et standards d'éthique des Nations Unies ;
- Adopter une attitude énergique, positive, constructive dans l'approche du travail ;
- Disposer d'une capacité à conduire un processus de capitalisation et de rapportage ;
- Agir positivement sur les attitudes et les comportements et répondre positivement aux feedbacks. Il doit être apte à accepter les critiques et être volontariste pour intégrer des observations constructives formulées.

#### **Partage des connaissances**

- Promouvoir la gestion des connaissances et le partage d'expériences ;
- Travailler activement pour son développement personnel et l'amélioration continue de ses connaissances et appliquer les nouvelles compétences basées sur la gestion axée sur les résultats.

#### **Travail en équipe**

- Être apte à travailler en équipe et sous pression, en restant serein et en gardant une bonne humeur, quelle que soit la situation ;
- Avoir les aptitudes à établir des relations de travail efficaces, dans un cadre multinational, multiculturel et pluriethnique, en faisant preuve de tact et de respect de la diversité.

#### **Communication**

- Avoir une bonne capacité de communication orale et écrite ;
- Être ouvert aux changements et capable de gérer les situations complexes ;
- Avoir des connaissances solides des Technologies de l'information et de la Communication.

#### **Atouts**

- Expérience ou certification en gestion de projets (ex. PRINCE2) ;
- Expérience pertinente d'au moins 02 ans dans les programmes exécutés par les partenaires au développement ainsi que ceux mis en œuvre par l'État ;
- Expérience pertinente d'au moins 02 ans dans le Système des Nations Unies (SNU) ;
- Expérience dans la transformation digitale et/ou enquêtes de terrain au Sénégal (ou autre pays d'Afrique de l'Ouest).

## VII. Dossier de soumission

Les dossiers de soumission comprennent une proposition technique et une proposition financière.

Les offres sont à faire parvenir **SOUS PLI FERME**, avec deux enveloppes séparées respectivement pour l'offre technique et pour l'offre financière.

Dans sa proposition technique, le cabinet proposera la méthodologie qu'il estime la mieux appropriée à la conception et à l'atteinte des résultats. Toutefois, la démarche de réalisation de la mission sera précisée en mentionnant :

- Les phases de réalisation des travaux ;
- Les modalités de mise en œuvre de la méthodologie proposée ;
- Le chronogramme détaillé des travaux.

### VIII. Critères de sélection

L'évaluation des offres se déroulera en deux temps. L'évaluation de la proposition technique avant l'ouverture et la comparaison de la proposition financière.

#### a. La proposition technique

Elle sera évaluée suivant des critères suivants conformément avec les termes de référence.

| Notation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Nombre de Points |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| 1. Expérience pertinente du cabinet pour la mission <ul style="list-style-type: none"> <li>d. Expérience générale dans le domaine du numérique : 100 points</li> <li>e. Expérience spécifique dans le domaine des usages du numérique multisectoriels : 250 points</li> <li>f. Expérience de travail dans le domaine de la transformation digitale de l'administration : 50 points</li> </ul> | 400 points       |
| 2. Conformité du plan de travail et de la méthode proposée aux TDR <ul style="list-style-type: none"> <li>c. Pertinence de la méthode proposée : 150 points</li> <li>d. Cohérence du plan de travail (délai et plan de travail) : 100 points</li> </ul>                                                                                                                                       | 250 points       |
| 3. Qualification du personnel proposé <ul style="list-style-type: none"> <li>c. Chef de mission, expert en transformation digitale : 200 points</li> <li>d. Expert Economiste/Statisticien : 150 points</li> </ul>                                                                                                                                                                            | 350 points       |
| Total                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1000 points      |

Annexe 2

## FORMULAIRE DE PRESENTATION DE LA SOUMISSION DU PRESTATAIRE DE SERVICES<sup>6</sup>

*(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du prestataire de services<sup>7</sup>)*

[insérez le lieu et la date]

A : [insérez le nom et l'adresse du coordonateur du PNUD]

Chère Madame/Cher Monsieur,

Le prestataire de services soussigné accepte par les présentes de fournir les prestations suivantes au PNUD conformément aux exigences définies dans la RFP en date du [précisez la date] et dans l'ensemble de ses annexes, ainsi qu'aux dispositions des conditions contractuelles générales du PNUD.

### A. Qualifications du prestataire de services

*Le prestataire de services doit décrire et expliquer les raisons pour lesquelles il est le mieux à même de répondre aux exigences du PNUD en indiquant ce qui suit :*

- a) Profile – décrivant la nature de l'activité, le domaine d'expertise, les licences, certifications, accréditations ;*
- b) Licences commerciales – documents d'immatriculation, attestation du paiement des impôts, etc. ;*
- c) Etats financiers vérifiés les plus récents – état des résultats et bilan pour témoigner de sa stabilité financière, de sa liquidité, de sa solvabilité et de sa réputation sur le marché, etc. ;*
- d) Antécédents – liste des clients ayant bénéficié de prestations similaires à celles que demande le PNUD, contenant une description de l'objet du contrat, de la durée du contrat, de la valeur du contrat et des références à contacter ;*
- e) Certificats et accréditations – y compris les certificats de qualité, les enregistrements de*

<sup>6</sup> Ceci sert de guide au prestataire de services dans le cadre de la préparation de sa soumission.

<sup>7</sup> Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone et de fax – aux fins de vérification.

- brevets, les certificats de viabilité environnementale, etc.*
- f) *Déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de l'ONU.*

## B. Méthodologie proposée pour la fourniture des services

*Le prestataire de services doit décrire la manière dont il entend répondre aux exigences du PNUD en fournissant une description détaillée des modalités d'exécution essentielles, des conditions d'information et des mécanismes d'assurance de la qualité qui seront mis en œuvre et en démontrant que la méthodologie proposée sera adaptée aux conditions locales et au contexte des prestations.*

## C. Qualifications du personnel clé

*Si la RFP en fait la demande, le prestataire de services doit fournir :*

- a) les noms et qualifications des membres du personnel clé qui fourniront les services, en indiquant qui assumera les fonctions de chef d'équipe, qui aura un rôle de soutien, etc. ;*
- b) des CV témoignant des qualifications des intéressés doivent être fournis si la RFP en fait la demande ; et*
- c) la confirmation écrite par chaque membre du personnel qu'il sera disponible pendant toute la durée du contrat.*

## Format de CV du personnel clé proposé

|                                     |                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom de la personne                  | [Insérer]                                                                                                                                                                                                                         |
| Position retenue pour cette mission | [Insérer]                                                                                                                                                                                                                         |
| Nationalité                         | [Insérer]                                                                                                                                                                                                                         |
| Qualifications linguistiques        | [Insérer]                                                                                                                                                                                                                         |
| Education/<br>Qualifications        | <i>[Résumer les études supérieures/universitaires et autres formations spécialisées des membres du personnel, en donnant les noms des écoles, les dates auxquelles ils sont présents et les diplômes/qualifications obtenus.]</i> |
|                                     | [Insérer]                                                                                                                                                                                                                         |
| Certifications professionnelles     | <i>[Fournir des détails sur les certifications professionnelles relatives à la portée des services]</i>                                                                                                                           |
|                                     | § Nom de l'institution : [Insérer]                                                                                                                                                                                                |
|                                     | § Date de certification : [Insérer]                                                                                                                                                                                               |
|                                     |                                                                                                                                                                                                                                   |

|                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Historique des emplois /<br>Expérience | <i>[Énumérer tous les postes occupés par le personnel (en commençant par le poste actuel, la liste dans l'ordre inverse), donner les dates, le nom de l'organisation qui emploie, le titre du poste détenu et le lieu de l'emploi. Pour l'expérience des cinq dernières années, précisez le type d'activités exécutées, le degré de responsabilité, l'emplacement des affectations et toute autre information ou expérience professionnelle jugée pertinente pour cette affectation.]</i> |
|                                        | [Insérer]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Références                             | <i>[Fournir des noms, des adresses, des coordonnées de téléphone et de courriel pour deux (2) références]</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                        | Référence 1:<br>[Insérer]<br>Référence 2:<br>[Insérer]                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

**D. Ventilation des coûts par prestation\***

|   | <b>Prestations</b><br><i>[énumérez-les telles qu'elles figurent dans la RFP]</i> | <b>Pourcentage du prix total</b> | <b>Prix</b><br><i>(forfaitaire, tout compris)</i> |
|---|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------|
| 1 | Prestation 1                                                                     |                                  |                                                   |
| 2 | Prestation 2                                                                     |                                  |                                                   |
| 3 | ....                                                                             |                                  |                                                   |
|   | Total                                                                            | 100 %                            |                                                   |

*\*Ceci servira de fondement aux tranches de paiement*

**E. Ventilation des coûts par élément de coût [Il ne s'agit que d'un exemple]**

**Offre financière à présenter sur la base de 50 jours de travail**

La mission sera étalée sur 3 mois suivant les termes de référence.

| Description de l'activité                     | Rémunération par unité de temps | Durée totale de l'engagement | Nombre d'employés | Tarif total |
|-----------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------|-------------------|-------------|
| <b>I. Services fournis par le personnel</b>   |                                 |                              |                   |             |
| 1. Services du bureau principal               |                                 |                              |                   |             |
| a. Expertise 1                                |                                 |                              |                   |             |
| b. Expertise 2                                |                                 |                              |                   |             |
| 2. Services des bureaux locaux, si applicable |                                 |                              |                   |             |
| a. Expertise 1                                |                                 |                              |                   |             |
| b. Expertise 2                                |                                 |                              |                   |             |
| Autres experts si applicable                  |                                 |                              |                   |             |
| <b>II. Autres Frais si applicable</b>         |                                 |                              |                   |             |
| 1. Frais de déplacement                       |                                 |                              |                   |             |
| 2. Indemnité journalière                      |                                 |                              |                   |             |
| 3. Communications                             |                                 |                              |                   |             |
| 4. Reproduction                               |                                 |                              |                   |             |
| 5. Location de matériel                       |                                 |                              |                   |             |
| 6. Autres                                     |                                 |                              |                   |             |

|                            |  |  |  |  |
|----------------------------|--|--|--|--|
| III. Autres coûts connexes |  |  |  |  |
|----------------------------|--|--|--|--|

*[Nom et signature de la personne habilitée par le prestataire de services]*

*[Fonctions]*

*[Date]*

## Annexe 3

### ***Conditions générales applicables aux services***

#### **1.0 STATUT JURIDIQUE :**

Le prestataire sera considéré comme ayant le statut juridique d'un prestataire indépendant vis-à-vis du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le personnel et les sous-traitants du prestataire ne seront considérés à aucun titre comme étant les employés ou agents du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies.

#### **2.0 SOURCE DES INSTRUCTIONS :**

Le prestataire ne pourra demander à une autorité externe au PNUD ou accepter de celle-ci aucune instruction au titre de la fourniture de ses services en application du présent contrat. Le prestataire devra s'abstenir de tout acte susceptible d'avoir des conséquences préjudiciables pour le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et devra s'acquitter de ses obligations en tenant pleinement compte des intérêts du PNUD.

#### **3.0 RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE AU TITRE DE SES EMPLOYES :**

Le prestataire sera responsable des compétences professionnelles et techniques de ses employés et devra choisir, pour les besoins des prestations à fournir en application du présent contrat, des personnes fiables qui devront travailler avec efficacité dans le cadre de l'exécution du présent contrat, respecter les coutumes locales et se conformer à des normes morales et éthiques strictes.

#### **4.0 CESSIION :**

Le prestataire devra s'abstenir de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent contrat, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits, créances ou obligations aux termes du présent contrat, à moins d'avoir obtenu le consentement préalable et écrit du PNUD.

#### **5.0 SOUS-TRAITANCE :**

Si le prestataire a besoin des services de sous-traitants, il devra obtenir l'approbation et l'autorisation préalable du PNUD pour l'ensemble des sous-traitants. L'approbation d'un sous-traitant par le PNUD ne

libérera le prestataire d'aucune de ses obligations aux termes du présent contrat. Les conditions de tout contrat de sous-traitance seront soumises aux dispositions du présent contrat et devront y être conformes.

## **6.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES**

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

## **7.0 INDEMNISATION :**

Le prestataire devra garantir, couvrir et défendre, à ses propres frais, le PNUD, ses fonctionnaires, agents, préposés et employés contre l'ensemble des actions, réclamations, demandes et responsabilités de toute nature, y compris leurs coûts et frais, résultant d'actes ou d'omissions du prestataire ou de ses employés, dirigeants, agents ou sous-traitants, dans le cadre de l'exécution du présent contrat. La présente disposition s'étendra, notamment, aux réclamations et responsabilités en matière d'accidents du travail, de responsabilité du fait des produits ou de responsabilité résultant de l'utilisation d'inventions ou de dispositifs brevetés, de documents protégés par le droit d'auteur ou d'autres éléments de propriété intellectuelle par le prestataire, ses employés, dirigeants, agents, préposés ou sous-traitants. Les obligations prévues par le présent article ne s'éteindront pas lors de la résiliation du présent contrat.

## **8.0 ASSURANCE ET RESPONSABILITES VIS-A-VIS DES TIERS :**

- 8.1** Le prestataire devra souscrire et conserver une assurance tous risques au titre de ses biens et de tout matériel utilisé pour les besoins de l'exécution du présent Contrat.
- 8.2** Le prestataire devra souscrire et conserver toute assurance appropriée au titre des accidents du travail, ou son équivalent, relativement à ses employés, afin de couvrir les demandes d'indemnisation liées à des blessures corporelles ou à des décès dans le cadre du présent contrat.
- 8.3** Le prestataire devra également souscrire et conserver une assurance responsabilité civile d'un montant adéquat pour couvrir les demandes d'indemnisation des tiers liées à des décès ou blessures corporelles, ou à la perte ou l'endommagement de biens, résultant de la fourniture de services en application du présent contrat ou de l'utilisation de véhicules, navires, aéronefs ou autres matériels détenus ou loués par le prestataire ou ses agents, préposés, employés ou sous-traitants fournissant des prestations ou services au titre du présent Contrat.
- 8.4** Sous réserve de l'assurance contre les accidents du travail, les polices d'assurance prévues par le présent article devront :
  - 8.4.1** nommer le PNUD en qualité d'assuré supplémentaire ;
  - 8.4.2** inclure une renonciation à subrogation de l'assureur dans les droits du prestataire contre le PNUD ;
  - 8.4.3** prévoir que le PNUD recevra une notification écrite des assureurs trente (30) jours avant toute résiliation ou modification des assurances.
- 8.5** Le prestataire devra, en cas de demande en ce sens, fournir au PNUD une preuve satisfaisante des assurances requises aux termes du présent article.

## **9.0 CHARGES/PRIVILEGES :**

Le prestataire devra s'abstenir de causer ou de permettre l'inscription ou le maintien d'un privilège, d'une saisie ou autre charge par toute personne auprès de toute administration publique ou du PNUD sur toute

somme exigible ou devant le devenir au titre de prestations réalisées ou de matériaux fournis en application du présent Contrat ou en raison de toute autre réclamation ou demande dirigée contre le prestataire.

#### **10.0 PROPRIETE DU MATERIEL :**

Le PNUD conservera la propriété du matériel et des fournitures qu'il pourra fournir et ledit matériel devra lui être restitué à l'issue du présent contrat ou lorsque le prestataire n'en aura plus besoin. Lors de sa restitution au PNUD, ledit matériel devra être dans le même état que lors de sa remise au prestataire, sous réserve de l'usure normale. Le prestataire sera tenu d'indemniser le PNUD au titre du matériel qui sera considéré comme étant endommagé ou dégradé au-delà de l'usure normale.

#### **11.0 DROITS D'AUTEUR, BREVETS ET AUTRES DROITS PATRIMONIAUX :**

**11.1** Sous réserve des dispositions contraires expresses et écrites du contrat, le PNUD pourra revendiquer l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et autres droits patrimoniaux et, notamment, les brevets, droits d'auteur et marques se rapportant aux produits, processus, inventions, idées, savoir-faire ou documents et autres matériels que le prestataire aura développés pour le PNUD dans le cadre du contrat et qui seront directement liés à l'exécution du contrat, ou produits, préparés ou obtenus du fait ou au cours de son exécution, et le prestataire reconnaît et convient que lesdits produits, documents et autres matériels constitueront des œuvres réalisées contre rémunération pour le PNUD.

**11.2** Lorsque lesdits droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux contiendront des droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux du prestataire : (i) existant antérieurement à l'exécution par le prestataire de ses obligations aux termes du contrat, ou (ii) que le prestataire pourra ou aura pu développer ou acquérir indépendamment de l'exécution de ses obligations aux termes du contrat, le PNUD ne se prévaudra d'aucun droit de propriété sur ceux-ci et le prestataire accorde par les présentes au PNUD une licence perpétuelle d'utilisation desdits droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux uniquement aux fins du contrat et conformément à ses conditions.

**11.3** Si le PNUD en fait la demande, le prestataire devra prendre toute mesure nécessaire, signer tout document requis et, d'une manière générale, prêter son assistance aux fins de l'obtention desdits droits patrimoniaux et de leur transfert ou de leur fourniture sous licence au PNUD, conformément aux dispositions du droit applicable et du contrat.

**11.4** Sous réserve des dispositions qui précèdent, l'ensemble des cartes, dessins, photos, mosaïques, plans, rapports, estimations, recommandations, documents et toutes les autres données compilées ou reçues par le prestataire en application du présent contrat seront la propriété du PNUD, devront être mis à sa disposition aux fins d'utilisation ou d'inspection à des heures raisonnables et en des lieux raisonnables, devront être considérés comme étant confidentiels et ne devront être remis qu'aux fonctionnaires autorisés du PNUD à l'issue des prestations réalisées en application du contrat.

#### **12.0 UTILISATION DU NOM, DE L'EMBLEME OU DU SCEAU OFFICIEL DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :**

Le prestataire devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre publique de toute autre manière le fait qu'il fournit des prestations au PNUD et devra également s'abstenir de toute utilisation du nom, de l'emblème ou du sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies ou de toute abréviation du nom du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de son activité ou par ailleurs.

#### **13.0 CONFIDENTIALITE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS :**

Les informations et données considérées par l'une ou l'autre des parties comme étant exclusives qui seront communiquées ou divulguées par l'une des parties (le « Divulgateur ») à l'autre partie (le « Destinataire ») au cours de l'exécution du contrat et qui seront qualifiées d'informations confidentielles (les « Informations ») devront être protégées par ladite partie et traitées de la manière suivante :

**13.1** Le destinataire (le « Destinataire ») desdites informations devra :

- 13.1.1** faire preuve de la même prudence et de la même discrétion pour éviter toute divulgation, publication ou dissémination des Informations du Divulgateur que celles auxquelles il s'astreint pour ses propres informations similaires qu'il ne souhaite pas divulguer, publier ou disséminer ; et
- 13.1.2** utiliser les Informations du Divulgateur uniquement aux fins pour lesquelles elles auront été divulguées.

**13.2** A condition que le Destinataire signe avec les personnes ou entités suivantes un accord écrit les obligeant à préserver la confidentialité des Informations conformément au contrat et au présent article 13, le Destinataire pourra divulguer les Informations :

- 13.2.1** à toute autre partie, avec le consentement préalable et écrit du Divulgateur ; et
- 13.2.2** aux employés, responsables, représentants et agents du Destinataire qui auront besoin de prendre connaissance desdites Informations pour les besoins de l'exécution d'obligations prévues par le contrat, et aux employés, responsables, représentants et agents de toute personne morale qu'il contrôlera, qui le contrôlera ou qui sera avec lui sous le contrôle commun d'un tiers, qui devront également en prendre connaissance pour exécuter des obligations prévues aux termes du contrat, sachant toutefois qu'aux fins des présentes, une personne morale contrôlée désigne :

**13.2.2.1** une société dans laquelle la partie concernée détient ou contrôle de toute autre manière, directement ou indirectement, plus de cinquante pour cent (50 %) des actions assorties du droit de vote ; ou

**13.2.2.2** une entité dont la direction effective est contrôlée par la partie concernée ; ou

**13.2.2.3** s'agissant du PNUD, un fonds affilié tel que l'UNCDF, l'UNIFEM ou l'UNV.

**13.3** Le prestataire pourra divulguer les Informations dans la mesure requise par la loi, sachant toutefois que, sous réserve des privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies et sans renonciation à ceux-ci, le prestataire devra notifier au PNUD suffisamment à l'avance une demande de divulgation des Informations afin de lui donner la possibilité de prendre des mesures de protection ou toute autre mesure opportune avant qu'une telle divulgation ne soit effectuée.

**13.4** Le PNUD pourra divulguer les Informations dans la mesure requise par la Charte des Nations Unies, les résolutions ou règlements de l'Assemblée générale ou les règles édictées par le Secrétaire général.

**13.5** Le Destinataire n'aura pas l'interdiction de divulguer les Informations qu'il aura obtenues d'un tiers sans restriction, qui seront divulguées par le Divulgateur à un tiers sans obligation de confidentialité, qui seront antérieurement connues du Destinataire ou qui seront développées à tout moment par le Destinataire de manière totalement indépendante de toute divulgation effectuée dans le cadre des présentes.

**13.6** Les présentes obligations et restrictions en matière de confidentialité produiront leurs effets au cours de la durée du contrat, y compris pendant toute prorogation de celui-ci, et, sauf disposition contraire figurant au contrat, demeureront en vigueur postérieurement à sa résiliation.

#### **14.0 FORCE MAJEURE ; AUTRES CHANGEMENTS DE SITUATION**

- 14.1** En cas de survenance d'un quelconque évènement constituant un cas de force majeure et aussi rapidement que possible après sa survenance, le prestataire devra en notifier par écrit le PNUD avec l'ensemble des détails s'y rapportant si le prestataire se trouve de ce fait dans l'incapacité totale ou partielle d'exécuter ses obligations et de s'acquitter de ses responsabilités aux termes du contrat. Le prestataire devra également notifier au PNUD tout autre changement de situation ou la survenance de tout évènement compromettant ou risquant de compromettre l'exécution de ses obligations aux termes du contrat. Dès réception de la notification requise par le présent article, le PNUD prendra les mesures qu'il considérera, à sa seule et entière discrétion, comme étant opportunes ou nécessaires au regard des circonstances, y compris l'octroi au prestataire d'un délai supplémentaire raisonnable pour exécuter ses obligations aux termes du contrat.
- 14.2** Si, en raison d'un cas de force majeure, le prestataire est définitivement incapable de s'acquitter, en tout ou en partie, de ses obligations et de ses responsabilités aux termes du contrat, le PNUD aura le droit de suspendre ou de résilier le présent contrat selon les mêmes conditions que celles qui figurent dans l'article 15 « Résiliation », sachant toutefois que le délai de préavis sera de sept (7) jours au lieu de trente (30) jours.
- 14.3** Le terme de force majeure, tel qu'il est utilisé dans le présent article désigne des catastrophes naturelles, une guerre (déclarée ou non), une invasion, une révolution, une insurrection ou d'autres actes d'une nature ou d'une force similaire.
- 14.4** Le prestataire reconnaît et convient qu'en ce qui concerne les obligations prévues au contrat que le prestataire doit exécuter dans ou pour les régions dans lesquelles le PNUD est engagé ou se prépare à s'engager dans des opérations de maintien de la paix, humanitaires ou similaires ou dans lesquelles le PNUD se désengage de telles opérations, toute exécution tardive ou inexécution desdites obligations liée à des conditions difficiles dans lesdites régions ou à des troubles civils y survenant ne constituera pas, en soi, un cas de force majeure au sens du contrat.

#### **15.0 RESILIATION**

- 15.1** Chaque partie pourra résilier le présent contrat pour un motif déterminé, en tout ou en partie, en adressant à l'autre partie un préavis écrit de trente (30) jours. L'engagement d'une procédure d'arbitrage conformément à l'article 16.2 (« Arbitrage ») ci-dessous ne pourra pas être considéré comme constituant une résiliation du présent contrat.
- 15.2** Le PNUD se réserve le droit de résilier le présent contrat sans motif à tout moment, en adressant au prestataire un préavis écrit de 15 jours. Dans ce cas, le PNUD devra rembourser au prestataire l'ensemble des frais raisonnables que celui-ci aura engagés avant de recevoir ledit préavis.
- 15.3** En cas de résiliation par le PNUD en application du présent article, aucun paiement ne sera dû par le PNUD au prestataire, à l'exception des prestations et services fournis de manière satisfaisante et conformément aux conditions expresses du présent contrat.
- 15.4** Si le prestataire est mis en redressement judiciaire ou en liquidation, s'il tombe en cessation de paiements, s'il procède à une cession au profit de ses créanciers ou si un administrateur judiciaire est nommé en raison de sa cessation de paiements, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont il pourra disposer aux termes des présentes conditions, résilier le présent contrat sur-le-champ. Le prestataire devra immédiatement informer le PNUD de la survenance de l'un quelconque des évènements susmentionnés.

## 16.0 REGLEMENT DES DIFFERENDS

- 16.1 Règlement amiable.** Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent contrat ou à sa violation, à sa résiliation ou à sa nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.
- 16.2 Arbitrage.** Les différends, litiges ou réclamations entre les parties liés au présent contrat ou à sa violation, à sa résiliation ou à sa nullité qui n'auront pas fait l'objet d'un règlement amiable en application de l'article 16.1 ci-dessus, sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur. Les décisions du tribunal arbitral devront être fondées sur des principes généraux de droit commercial international. En ce qui concerne l'ensemble des questions relatives à la preuve, le tribunal arbitral devra suivre les règles additionnelles régissant la présentation et la réception des preuves dans les arbitrages commerciaux internationaux de l'Association internationale du barreau, édition du 28 mai 1983. Le tribunal arbitral sera habilité à ordonner la restitution ou la destruction de marchandises ou de tout bien, corporel ou incorporel, ou de toute information confidentielle fournie en application du contrat, à ordonner la résiliation du contrat, ou à ordonner que toute mesure de protection soit prise relativement à des marchandises, services ou à tout autre bien, corporel ou incorporel, ou à toute information confidentielle fournie dans le cadre du contrat, s'il y a lieu, conformément au pouvoir du tribunal arbitral aux termes de l'article 26 (« Mesures provisoires ou conservatoire ») et de l'article 32 (« Forme et effet de la sentence ») du Règlement d'arbitrage de la CNUDCI. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. En outre, sauf disposition contraire expresse du contrat, le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des intérêts supérieurs au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») alors en vigueur, et il ne pourra s'agir que d'intérêts simples. Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

## 17.0 PRIVILEGES ET IMMUNITES

Aucune disposition du présent contrat ou y relative, qu'elle soit expresse ou implicite, ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

## 18.0 EXONERATION FISCALE

- 18.1** La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération de l'Organisation des Nations Unies au titre desdits impôts, droits ou redevances, le prestataire devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.
- 18.2** Par conséquent, le prestataire autorise le PNUD à déduire de la facture du prestataire toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le prestataire n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le prestataire à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le prestataire devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

## **19.0 TRAVAIL DES ENFANTS**

Le prestataire déclare et garantit que lui-même et ses fournisseurs ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

## **20.0 MINES**

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses fournisseurs ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

## **21.0 RESPECT DES LOIS**

Le prestataire devra se conformer à l'ensemble des lois, règlements et règles se rapportant à l'exécution de ses obligations aux termes du présent contrat.

## **22.0 EXPLOITATION SEXUELLE**

**22.1** Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

**22.2** Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé

ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

**20. POUVOIR DE MODIFICATION**

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.